

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1733

Artikel: L'intégration des étrangers malgré les slogans xénophobes : les exemples de Neuchâtel et Bâle
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024332>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le fantasme du recours associatif

Quand les intérêts économiques et l'idéologie prévalent sur les faits

Jean-Daniel Delley (15 05 2007)

On connaît la chanson: par une pratique abusive du droit de recours, les organisations de protection de la nature et du paysage retardent et parfois même empêchent de nombreux projets de construction indispensables à la croissance économique et pourvoyeurs d'emplois. Voilà plus d'une décennie qu'elle est entonnée sur tous les tons par les promoteurs touristiques et autres concepteurs de centres commerciaux.

Relayée par des politiciens bourgeois et une initiative populaire radicale, elle a facilité une révision législative qui restreint ce droit de recours, sans pourtant le

supprimer. Mais là, certains parlementaires, encouragés par la volte-face du gouvernement, veulent encore serrer la vis.

Les faits parlent pourtant clairement. En 2000, une analyse du Centre d'étude, de technique et d'évaluation législative de l'Université de Genève a montré l'inanité des accusations portées contre les organisations de protection de l'environnement et leurs prétextes abus. Aujourd'hui, c'est une étude commandée par le Secrétariat d'Etat à l'économie, peu suspect de fondamentalisme écologiste, qui dégonfle la baudruche et illustre le fossé existant entre les fantasmes et la réalité. Sur

455 projets analysés, 143 ont fait l'objet d'une opposition. Dans 40% des cas, le conflit a été réglé à l'amiable, dans 30% des cas, il s'est éteint de lui-même. Seuls 37 projets ont donc fait l'objet d'un recours: sept fois interjeté par une association contre 30 fois par des privés. Quant au dernier rapport de l'OCDE sur la politique environnementale de la Suisse, il note qu'une limitation du droit de recours des associations signifierait «un recul de la tradition de démocratie directe et de l'amélioration de l'environnement en Suisse».

L'intégration des étrangers malgré les slogans xénophobes

Les exemples de Neuchâtel et Bâle

Albert Tille (18 05 2007)

Les relents xénophobes s'intensifient en perspective des élections fédérales. Mais officiellement, la Suisse est pleine de bonne volonté envers les étrangers. Leur intégration est l'un des buts vertueux de la loi plébiscitée l'an passé. Selon le modèle helvétique, les cantons et les communes doivent être en première ligne, encouragés par des subventions fédérales ; Et toujours selon le même modèle, c'est le règne de la plus grande diversité dans les

cantons. Et il reste du pain sur la planche.

L'intégration semble plus aisée dans la Suisse latine. Le droit de vote des étrangers y devient bientôt la norme. Les naturalisations ne présentent pas les mêmes crispations qu'outre Sarine. Les partis qui font de la xénophobie leur fonds de commerce ont moins de succès. La nécessité de mener une politique volontariste semble donc moins pressante. Ainsi dans le

canton de Vaud, seuls le Centre social protestant et la Ville de Lausanne sont actifs sur le terrain. Le canton est encore à la recherche d'un coordinateur pour l'intégration des étrangers.

Neuchâtel fait figure de pionnier pour l'ensemble de la Suisse. Les étrangers y votent depuis 150 ans. Un délégué aux étrangers existe depuis 16 ans et la loi cantonale sur l'intégration des étrangers a été adoptée en 1996, 10 ans avant

la législation fédérale. Le canton connaît malgré tout le problème des jeunes immigrés en rupture avec la société.

Dans une étude alter connexion, l'Université de Neuchâtel a analysé les causes de ce défaut d'intégration et les remèdes expérimentés. Elle met notamment en évidence le danger d'une socialisation des jeunes dans un groupe de pairs. Des mentors, aînés de même milieu, peuvent en revanche favoriser une meilleure intégration.

Bâle-Ville, autre pôle helvétique de la modernité, vient de se donner, mi-avril, une loi sur l'intégration. Elle manie la carotte et le bâton. La législation fédérale permet aux cantons d'imposer des cours de langue préalables à l'octroi d'autorisations de séjour. Bâle

introduit cette obligation. Mais, logiquement, le canton veillera à ce que les structures existent non seulement pour l'apprentissage de l'allemand, mais aussi pour assurer la formation professionnelle, la promotion de la santé. Il devra combattre les discriminations à l'égard des migrants. Les collaborateurs de l'Etat en contact avec les étrangers, notamment les enseignants et les assistants sociaux, recevront une formation spéciale.

La loi toute neuve n'est pas encore en vigueur à Bâle. Mais, depuis 1998, le service du délégué à l'intégration Thomas Kessler met sur pied des cours pour jeunes étrangers qui sont un succès. Pour lui, il faut savoir encourager, mais aussi faire montre d'autorité. La

plupart des étrangers s'intègrent dans le pays. Seul deux à quatre pourcents font problème. Ils sont originaires de Bosnie, du Kosovo, d'Anatolie ou de pays africains. La culture patriarcale dont ils sont héritiers considère la tolérance comme une marque de faiblesse. Il faut leur faire sentir où est l'autorité. L'enseignant en est le détenteur, et non le jeune chef proclamé ou reconnu par ses pairs. On retrouve ici des similitudes avec l'analyse de l'Université de Neuchâtel.

La méthode Kessler, objet de plusieurs reportages dans la presse alémanique, est en passe de devenir un modèle. Un antidote contre la xénophobie?

Débrayages et grèves en Suisse

Des mouvements défensifs pour sauvegarder la dignité

Daniel Marco (18 05 2007)

Dans le cadre de la formation continue de ses militants et permanents, le syndicat UNIA organise des conférences-débats. Nous avons évoqué celle portant sur le travail temporaire. Plus récemment, à Genève, c'est le thème des conflits et du partenariat contractuel qui a été débattu à partir d'un exposé de Vasco Pedrina, ancien président du syndicat.

L'orateur a distingué trois périodes dans l'histoire récente du mouvement syndical :

Une première phase (1991-1997) ouvre la plus longue crise qu'a connue la Suisse depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Les syndicats, surpris après une longue période de paix du travail, réagissent mollement.

Dans la deuxième phase (1997-2003), les grèves se font plus fréquentes, réaction aux atteintes à la dignité des travailleurs. Elles sont mieux acceptées par l'opinion publique et les syndicats en prennent la tête.

Dès 2003, on assiste à une contre-offensive patronale. Un manuel anti-grève est édité. Ce durcissement se traduit par des actions en justice visant à l'intimidation des salariés, à l'affaiblissement financier des syndicats. Visiblement les patrons cherchent à obtenir une interprétation jurisprudentielle restrictive d'un droit reconnu par la nouvelle Constitution fédérale de 1999.

Le déclenchement de la grève répond le plus souvent à des décisions patronales qui